TroisMètresZéroCinq

BULLETIN D'INFORMATION DE LA LIGUE DE PROVENCE
N° 3 DU 1ER AVRIL 2015

LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle – 13013 MARSEILLE
☎ 04 96 13 05 60 - 🖷 04 96 13 05 61
site : www.basketprovence.fr - Email : ligue@basketprovence.fr

N° 3 du 1er avril 2015

EDITOS

Edito du Président de la Ligue de Provence

Bonjour chères Basketteuses et chers Basketteurs,

Vous venez de réceptionner ce hors série numéro 3 de "**TroisMètresZéroCinq**" aujourd'hui.

Sans hisser le Grand Pavois pour cet évènement, il vous suffit de parcourir avec attention ce document sans un accastillage particulier.

Devant l'évolution progressiste et dynamique de notre ligue, nous avons décidé de sortir ce numéro spécial en ce début de mois, où une multitude d'informations pratiques, pas toujours bien ciblées, ont été adoptées sans vague.

Nous vous recommandons de bien les lire, les comprendre et les analyser afin de ne pas trop flotter lors de leur mise en application immédiate, palmes, tuba et bouée ne seront pas nécessaires.

En cas d'incompréhension, une assistance se tient à votre disposition pour éviter de couler.

Bonne pêche dans nos informations.

Bien à vous toutes et tous.

Jean-Pierre BRUYERE
Président de la Ligue de Provence

INFOS

E-MARQUE SE REVOLUTIONNE : LES TRICHEURS A LA PEINE

Afin de perfectionner encore plus le logiciel E-Marque, il a été conçu une option, finalisée à ce jour, devenue obligatoire dès avril 2015 dans les championnats de France et dans les championnats de ligue. La mise en place dans les championnats départementaux se fera dans deux ans.

Nous vous détaillons ci-après les nouvelles fonctionnalités sonores et visuelles, qui vont permettre aux OTM une meilleure coordination et un fort allègement des tâches lors de l'avant match.

En plus de l'ordinateur, l'installation d'un microphone et d'une webcam sont nécessaires, la souris devient obsolète. Il suffit de brancher le microphone et la webcam sur l'ordinateur et d'utiliser la toute nouvelle version « E-Marque Sound and Image Compact One».

Dès connexion du microphone et de la webcam, le logiciel reconnaît les sons et images, grâce à son entrée Input Sound and Image 2.7 (seule cette version minimale est compatible). Il est impératif de tester les connexions avant toute manœuvre.

Le remplissage de la toute nouvelle feuille de marque électronique s'effectue bien plus simplement qu'auparavant. Chaque joueur, entraîneur et aide-entraîneur de l'équipe A en premier, puis idem pour l'équipe B (à effectuer dans cet ordre), doivent se diriger vers la table de marque au minimum 25 minutes avant la rencontre à la demande des arbitres, passer individuellement devant le microphone et indiquer clairement son nom, prénom, numéro de licence et numéro de maillot, impérativement dans l'ordre numérique des maillots, le capitaine indiquera également CAP en épelant les trois lettres « C-A-P ». Des temps d'arrêt entre les énoncés vocaux sont validés par un bip sonore. Lorsque le joueur a décliné son identité en entier, le marqueur le prend en photo, en tenue pour jouer, face à la webcam. Les entraîneurs et aide-entraîneurs ne sont pas concernés par la procédure de photographie pour le moment (la version suivante du logiciel le permettra). Le chronométreur est chargé de toute la coordination de cette procédure.

Dans le cas de joueur ou entraîneur ou aide-entraîneur muet ou bègue, c'est le chronométreur et lui seul qui énoncera l'identité de la personne muette ou bègue en fonction des données fournies par l'équipe d'appartenance de ce licencié. Si le chronométreur aussi est muet ou bègue, le marqueur le remplacera. Ces faits seront mentionnés au verso de la feuille électronique dans la rubrique des incidents avant match. Un rapport des arbitres n'est pas demandé.

A chaque étape, le logiciel va enregistrer les mots prononcés par les personnes et associer les photographies des joueurs dans un fichier intitulé « Flash Control Photography and Identity » lié à la date du match elle-même codifiée. Ce fichier est à conserver précieusement pour permettre tout contrôle à postériori par la commission compétente. Après la rencontre, ce fichier sera sauvegardé sur les clefs USB des équipes, des arbitres et des OTM. En cas de litige sur l'identité d'un joueur, c'est uniquement ce fichier qui sera utilisé pour établir les faits, aucun appel ne sera possible.

Lors de la procédure d'enregistrement des données vocales et visuelles, il est demandé la plus grande attention et la plus grande rigueur aux OTM pour éviter toute erreur qui nécessiterait de recommencer la procédure dans sa totalité. Il est conseillé d'éviter tout bruit autour du microphone afin de ne pas perturber les enregistrements. Des formations spécifiques vont être prodiguées pour s'habituer et se perfectionner à cette nouvelle version de E-Marque. Nous vous tiendrons largement informés de ces formations qui se dérouleront dans les clubs en fonction de leur demande.

L'intérêt de cette nouvelle procédure va permettre de cibler les éventuels tricheurs d'identité ou de substitution de joueur. A cet effet et seulement lors de la saison suivante, il deviendra possible de supprimer les photographies d'identité sur les licences grâce à ce nouveau procédé moderne et opérant.

Si à tout moment vous rencontrez des difficultés particulières, un numéro vert (0 800 EMARQUE) est en place. Celui-ci recense les anomalies rencontrées. En plus de ce service téléphonique, une foire aux questions existe sur le site internet, à la rubrique « EMARQUE SOUND AND IMAGE FIRST AID » nouvellement créée. Les commissions régionales des officiels (C.R.O.) sont également disponibles pour vous renseigner.

Nous comptons vivement sur votre coopération pour obtenir ensemble une réussite totale de cette procédure novatrice qui doit générer une meilleure identification de tous les acteurs d'une rencontre.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à d'éventuelles questions ou remarques.

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES, TOUS CONCERNES

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, la Commission de Démarche Citoyenne de la FFBB, après d'âpres discussions, a suggéré plusieurs mesures pour éviter les vols ou disparitions de chaussures, ballons et autres accessoires lors des rencontres. Sur proposition de la Commission, la FFBB, après de très larges débats, a adopté ces mesures lors de son dernier Comité Directeur Fédéral.

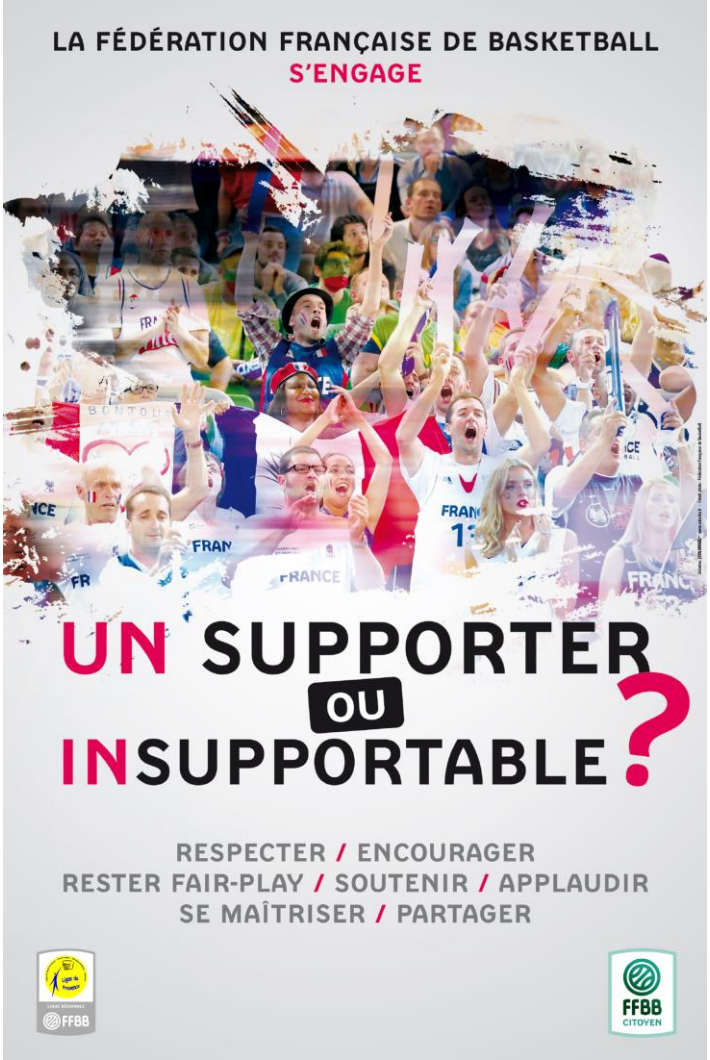

Nous vous détaillons ci-après ces mesures.

1) Chaque chaussure de chaque joueur devra être annotée du numéro de licence de la saison en cours. Cette règle permettra d'identifier l'appartenance des chaussures aux joueurs. Dans un second temps, la date de qualification sera annotée sur la poche gauche du short du joueur.

2) Le ballon utilisé pour la rencontre du jour devra comporter, de manière lisible, la date, l'heure de début, le numéro du match, le nom et prénom des arbitres. La saison prochaine, les coordonnées des OTM devront figurer également sur le ballon, néanmoins avec une inscription de couleur différente.

3) Les plaquettes de fautes devront comporter, pour chaque rencontre, le numéro informatique du club recevant ainsi que la date et l'heure de la rencontre. Pour les plaquettes non utilisées, toute latitude est laissée à l'organisateur.

Les arbitres seront chargés de la bonne application de ces dispositions. En cas de non application, ils devront faire un rapport qui sera examiné en commission de discipline. Les contrevenants seront suspendus jusqu'à conclusion de l'enquête. Un appel peut être formulé auprès de la Chambre d'appel. Les preuves devront être envoyées en recommandé avec accusé de réception avec la facture des chaussures, des plaquettes de faute, des ballons, etc…

Pour les ballons, merci de les envoyer dégonflés.

Avec ces mesures modernes, simples à mettre en œuvre, la Ligue de Provence, en parfait accord avec la FFBB, entend lutter contre les incivilités dans son programme de démarche citoyenne.

TRACES DES TERRAINS : UN OUBLI

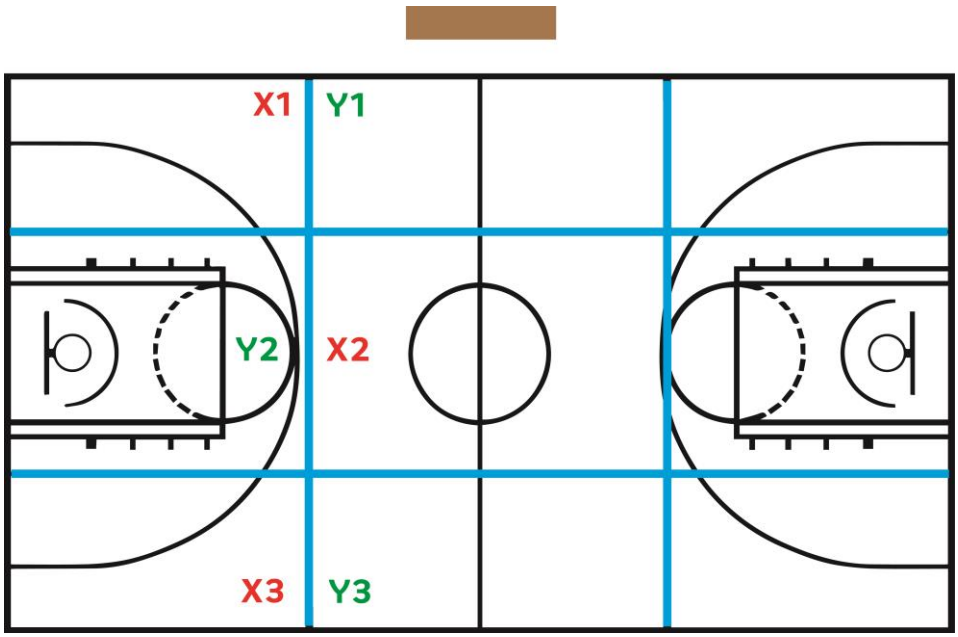

Une toute dernière information est passée inaperçue ; nous tenons à rectifier cet oubli. Elle nécessitera quelques modifications aux tracés des terrains. Cette disposition est applicable avant le 30 avril 2015 pour toute rencontre de niveau national, régional ou départemental.

Deux lignes parallèles aux lignes de touches et deux lignes parallèles aux lignes de fond devront être tracées en continu suivant les dimensions indiquées ci-après. Ces lignes de couleurs différentes des autres lignes serviront à sectoriser la défense et permettre aux arbitres une gestion optimale des joueurs (voir schéma). La couleur préconisée pour le traçage de ces lignes est le bleu.

Cette disposition s'imposait, elle permettra de fluidifier le jeu, surtout pour les pivots.

L'arbitre de tête gèrera les zones X1, X2 et X3, l'arbitre de queue gèrera les zones Y1, Y2 et Y3.

Pour toute question complémentaire ou en cas de mauvaise interprétation, les CRO se tiennent à votre disposition.

CHARTE DES OFFICIELS

La Charte des Officiels, adoptée en Comité Directeur, dont la date d'application était prévue en Septembre 2015 est finalement avancée. Cette nouvelle Charte s'applique dès dimanche prochain 5 avril 2015.

Tous les deux mois, uniquement les mois pairs, les clubs doivent envoyer la liste de leurs licenciés avec nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, adresse complète, téléphone, mail, cocher la case joueur, technicien, officiel ou dirigeant, nombre d'enfants, pour les jeunes, adresses des groupes scolaires et noms des enseignants, nombre d'élèves par classes, adresses des gymnases, nombre de sièges, nombre de douches, nombre de wc, nombre d'éclairages, adresse des gardiens des gymnases. Il est demandé de bien indiquer les candidats potentiels arbitres ou OTM par une flèche croisée orientée du nom vers le prénom.

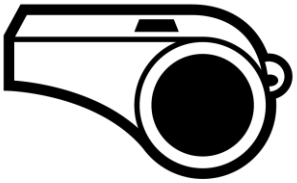

Ces éléments non exhaustifs devront être complétés au fur et à mesure par l'envoi régulier des données. Les attestations de sécurité des gymnases, relatives aux imprimés CERFA N° 01/04/2015, sont exigées avec l'envoi des listes.

Chaque club enverra à la CFO cette liste en double exemplaire. Si vous avez des difficultés, faites-vous aider par les arbitres de votre club, cela vous permettra de mieux les intégrer à votre fonctionnement administratif et technique.

Cette nouvelle mesure, facile dans sa mise en œuvre chaque saison, doit permettre de mieux cibler les éventuels candidats aux fonctions d'officiels par la CFO. Elle facilite le lien entre licenciés d'un club et arbitres ou OTM.

FINALES JEUNES

Les Finales Régionales de Jeunes se dérouleront à MANOSQUE le week-end des 30 et 31 mai 2015. Devant l'impossibilité de faire jouer la totalité des rencontres à cause de leur nombre important, la Commission des Jeunes a décidé que **seule la deuxième mi-temps de chaque match aura lieu**, nous vous remercions de prendre bonne note de cette disposition et d'en informer tous les participants.

En outre, en cas de score nul après ce demi-match, aucune prolongation ne sera jouée, il sera procédé aux tirs de lancers-francs. Chaque entraîneur tirera 5 lancers-francs, puis, encore en cas d'égalité, 1 lancer-franc jusqu'à réussite.

Les horaires des deuxièmes mi-temps de chaque match seront communiqués ultérieurement dans un programme spécifique.

En cohérence de cette disposition, chaque champion sera déclaré :

« CHAMPION DE PROVENCE 2014-2015 DE DEUXIEME MI-TEMPS DE LA CATEGORIE X »

Le « X » désigne une variable qui remplace, pour l'exemple, le nom de la catégorie.

Etant donné que les matchs n'auront qu'une durée de moitié, les Coupes délivrées seront de taille plus petite que les saisons précédentes et il sera délivré une médaille pour deux joueurs. Il est préconisé que les 2 joueurs puissent se passer alternativement la médaille par périodes successives de trente jours. Aucune réclamation ne pourra être formulée auprès des organisateurs en cas de manquement par l'un ou l'autre.

Pour toute question d'ordre technique, n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Jeunes. Celle-ci se fera un plaisir de vous renseigner sur toute la procédure, allégée par rapport aux saisons précédentes.

EUROBASKET 2015 :

Le stade Pierre MAUROY à Lille étant occupé par la Grande Fête des Pêcheurs du groupe « Marée Montante » du 5 au 20 septembre 2015, c'est finalement au Stade Vélodrome à Marseille qu'aura lieu la totalité du tournoi. Un parquet géant sera dressé à cette occasion sur la pelouse.

Avec cette modification importante de lieu des rencontres, la capacité de spectateurs est étendue à 58 000 !... Au lieu des 27 400 places prévues initialement. Alors réservez vos places maintenant sur le site de la FFBB !

Dernière minute

« Frenkie » la mascotte de l'EuroBasket est restée bloquée à l'Île de la Réunion lors de l'AG de la FFBB, il a fallu lui trouver un remplaçant rapidement. Flipper a accepté aimablement cette lourde mission :

Interview de Flipper : « J'ai accepté de remplacer Frenkie car j'adore le Basket, je suis un fan de l'équipe de France et Frenkie est mon ami.

Cette proposition de le remplacer est un grand honneur pour moi. Comme je l'ai dit : je soutiens l'équipe de France !...

Et en plus j'ai pu lire… « Ils seront tous là !... » Le spectacle sera extraordinaire !... Je suis impatient d'y être !... J'en bave déjà !... Heureusement ça se voit pas où je vis !...

Mon déplacement en Mer Méditerranée sera facilité par l'organisation de l'EuroBasket à Marseille et non plus chez les Ch'tis. Je déteste les frites et préfère la bouillabaisse » a-t-il déclaré devant l'auditoire lors d'une conférence de presse, sur le Vieux Port, au siège d'une boisson alcoolisée et anisée dont nous tairons le nom.

La rédaction tient à préciser qu'en Floride, le dauphin se déguste avec des frites… De là certainement ce propos…

D'ores et déjà, nous tenons à remercier Flipper pour ce soutien amical et ce remplacement au pied levé… Non !... à la nageoire caudale levée.

Nous vous tiendrons largement informés du retour de « Frenkie » lorsque les conditions seront réunies pour son rapatriement en métropole.

La rédaction lui souhaite de réintégrer l'équipe promptement.

Dès son retour en métropole, Frenkie et Flipper ont prévu de se rencontrer pour évoquer les termes de leur contrat de doublure lors des jours impairs de l'EuroBasket à Marseille.

(Ci-contre à gauche, Flipper, dans son costume d'apparat, soutenant l'équipe de France)

(Ci-après, Frenkie, en plein entraînement, toujours à la Réunion)

TOUTES CES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE INTERNET DE LA LIGUE DE PROVENCE :

www.basketprovence.fr

EUROBASKET 2015
FRANCE
ILS SERONT TOUS LÀ
DU 5 AU 20 SEPTEMBRE
MONTPELLIER – LILLE MÉTROPOLE
EUROBASKET 2015
PRESENTING PARTNER
beko
GLOBAL PARTNERS
Champion
INTERSPORT
molten
TISSOT
PLAY AS ONE!
eurobasket2015.org